



**DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS
QUI SERA SOUMIS AUX ACTIONNAIRES
LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2007**

I. Nombre de titres et part du capital détenus par BURELLE SA et répartition par objectifs des titres de capital détenus au 30 avril 2007

Au 30 avril 2007, BURELLE SA détient 5 943 actions propres, soit 0, 31% du capital social, réparties comme suit :

5 943 actions	Contrat de liquidité AFEI
---------------	---------------------------

II. Objectifs du programme de rachat d'actions

Les actions achetées pourront être utilisées, par ordre de priorité décroissante aux fins de:

- 1- *l'annulation ultérieure des actions,*
- 2- *la conservation des actions en vue de les remettre ultérieurement en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,*
- 3- *l'animation du marché secondaire des titres de la société par un prestataire de services au travers d'un contrat de liquidité conformé à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,*
- 4- *l'attribution d'actions gratuites à des salariés et mandataires sociaux du Groupe dans le cadre des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce,*
- 5- *l'attribution d'options d'achat d'actions à des salariés et mandataires sociaux du Groupe.*

III. Part maximale du capital, nombre maximal, caractéristiques des titres que Burelle SA se propose d'acquérir et prix maximum d'achat

Burelle SA dispose de la faculté d'acquérir au maximum et au total 10 % de son capital, soit, à la date du 30 avril 2007, 187 030 actions de 15 € de valeur nominale chacune.

Compte tenu des 5 943 actions propres déjà détenues au 30 avril 2007, le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de ce programme de rachat d'actions est de 181 087 actions.

En conséquence, le montant cumulé des acquisitions net de frais ne pourra excéder 54 326 100 euros sur la base d'un prix maximum d'achat de 300 euros tel que prévu dans la 6^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2007.

IV. Durée du programme de rachat d'actions

18 mois à compter de l'approbation de la 6^{ème} résolution soumise au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2007, soit jusqu'au 7 décembre 2008.

V. Opérations effectuées, par voie d'acquisition, de cession ou de transfert, dans le cadre du précédent programme de rachat d'actions

Bilan du précédent programme de rachat (période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006) :

Nombre de titres composant le capital de Burelle SA au début du programme	1 870 303 actions
Capital autodétenue de manière directe et indirecte au 1 ^{er} janvier 2006	6 385 actions 0,34 % du capital
Informations cumulées depuis le 1^{er} janvier 2006 jusqu'à la date du 31 décembre 2006 :	
Nombre de titres achetés en 2006	4 640 actions
Nombre de titres vendus en 2006	5 705 actions
Nombre de titres transférés en 2006	-
Nombre de titres annulés en 2006	-
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	140 815 actions
Nombre de titres autodétenus au 31 décembre 2006	5 320 actions 0,28% du capital
Nombre de titres composant le capital de Burelle SA en fin de programme	1 870 303 actions
Valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2006	773 102 euros
Valeur de marché du portefeuille (<i>sur la base du cours de clôture du 31 décembre 2006 s'élevant à 177 euros</i>)	941 640 euros